



## COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

<b>1. OBJET.....</b>	<b>3</b>
<b>2. DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>3</b>
<b>3. DEFINITIONS – ABREVIATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>4. CONTENU .....</b>	<b>3</b>
<b>4.1. Informations générales .....</b>	<b>3</b>
<b>4.2. Analyses réalisées au sein du laboratoire .....</b>	<b>4</b>
<b>4.3. Procédure.....</b>	<b>5</b>
4.3.1. Demande d'analyse .....	5
4.3.2. Identification et emballage des prélèvements .....	6
4.3.3. Modalités de prélèvement .....	6
4.3.3.1. Matériel.....	6
4.3.3.2. Prélèvements fixés .....	6
4.3.3.2.1. Généralités.....	6
4.3.3.2.2. Cas particuliers.....	7
4.3.3.3. Prélèvements frais .....	8
4.3.3.3.1. Généralités.....	8
4.3.3.3.2. Examen extemporané.....	8
4.3.3.3.3. Prélèvement suspect de pathologie hématologique (lymphome,...) .....	9
4.3.3.3.4. Biopsie musculaire .....	9
4.3.3.3.5. Biopsie nerveuse.....	10
4.3.3.3.6. Prélèvement pour biobanque.....	10
4.3.3.3.7. TME- RAR-PME-AAP.....	11
4.3.3.3.8. Prélèvement suspect de sarcome.....	11
4.3.3.3.9. Orientation des prélèvements .....	11
4.3.3.4. Prélèvements liquides .....	12
4.3.3.4.1. Cytologie gynécologique.....	12
4.3.3.4.2. Cytologie non gynécologique.....	12
4.3.3.5. Autopsie adulte .....	13
4.3.3.5.1. Certificat de décès et demande d'autopsies médico-scientifiques .....	13
4.3.3.5.2. Cas particuliers.....	13
<b>4.4. Acheminement des prélèvements vers le LAP .....</b>	<b>14</b>
4.4.1. Généralités .....	14
4.4.2. Prélèvements en provenance de HCMC.....	14
4.4.2.1. Prélèvements en provenance du quartier opératoire .....	14
4.4.2.2. Prélèvements hors quartier opératoire .....	14
4.4.2.3. Prélèvements du quartier d'accouchement.....	15
4.4.3. Prélèvements extérieurs à HCMC.....	15



C.H.U. de Charleroi

Laboratoire d'Anatomie Pathologique

Mise en application : 09/11/2021 Code fichier **PRO-LOG-007**

Rédigé par : C. Flahaut

Page 2 sur 26

Vérifié par : N. Nagy

Approuvé par : N. Nagy

VERSION : 008

## **COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

4.4.3.1.	Prélèvements en provenance de Vésale .....	15
4.4.3.1.1.	Prélèvements en provenance du quartier opératoire .....	15
4.4.3.1.2.	Prélèvements hors quartier opératoire .....	15
4.4.3.2.	Prélèvements en provenance des polycliniques, de l'hôpital Van Gogh et des cabinets privés.....	16
4.5.	Délais de résultat .....	16
4.6.	Prélèvements non conformes.....	17
4.7.	Gestion des plaintes externes.....	21
5.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	21
6.	ANNEXES .....	22



## COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

### 1. OBJET

Cette procédure a pour but de décrire les modalités de prélèvement des échantillons primaires afin que ceux-ci soient de qualité optimale.

### 2. DOMAINE D'APPLICATION

Cette instruction s'adresse à l'ensemble des prescripteurs internes et externes du laboratoire d'anatomie pathologique du CHU de Charleroi.

### 3. DEFINITIONS – ABREVIATIONS

LAP : Laboratoire d'anatomie pathologique

Délais de fixation : durée entre le moment du prélèvement et la fixation

Durée de fixation : durée de l'immersion du prélèvement dans le fixateur

GMN : goitre multinodulaire

TME : total mesorectal excision

RAR : résection antérieure du rectum

PME : partial mesorectum excision

AAP : amputation abdomino-périnéale

HCMC : hôpital Civil Marie Curie

### 4. CONTENU

#### 4.1. Informations générales

CHU de Charleroi

Service d'anatomie pathologique

Site Hôpital Civil Marie Curie

140 chaussée de Bruxelles

6042 Lodelinsart

Belgique

**Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi sauf les jours fériés

**Secrétariat** : 7h - 17h

En dehors de ces heures, un répondeur est à votre disposition

**Technique** : 7h – 16h

**Permanence médicale** sur les sites Marie Curie et Vésale : 8h-18h

**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES****Contacts :**

	Référents	Téléphone	Dect	Courriel
Chef de service	<b>Dr N. Nagy</b> <i>Gastroentérologie</i> <i>SNC</i> <i>Endocrinologie</i> <i>Pneumo</i>	071/92.19.72	92157 21972	<a href="mailto:nathalie.nagy@chu-charleroi.be">nathalie.nagy@chu-charleroi.be</a>
Spécialistes	<b>Dr L. Bienfait</b> <i>Urologie</i> <i>Sénologie</i>	071/92.19.76	21976	<a href="mailto:lucie.bienfait@chu-charleroi.be">lucie.bienfait@chu-charleroi.be</a>
	<b>Dr Q. Fontanges</b> <i>Gynécologie</i>	071/92.19.75	21983	<a href="mailto:quitterie.fontanges@chu-charleroi.be">quitterie.fontanges@chu-charleroi.be</a>
	<b>Dr MO. Peny</b> <i>Dermatologie</i> <i>Hématologie</i> <i>Tissus mous</i>	071/92.19.73	92712 21975	<a href="mailto:marie.odile.peny@chu-charleroi.be">marie odile.peny@chu-charleroi.be</a>
	<b>Dr N. Frécourt</b> <i>Frottis</i> <i>gynécologiques</i> <i>Tête et cou</i>		21973	<a href="mailto:nicole.frecourt@chu-charleroi.be">nicole.frecourt@chu-charleroi.be</a>
Secrétariat	secrétariat	071/92.19.70		<a href="mailto:secretariat-anapath@chu-charleroi.be">secretariat-anapath@chu-charleroi.be</a>
	Fax	071/92.19.69		
Technique	Histologie	071/92.19.80		<a href="mailto:anapath.technique@chu-charleroi.be">anapath.technique@chu-charleroi.be</a>
	Cytologie	071/92.19.77		
Qualité	C. Flahaut		60889	<a href="mailto:celine.flahaut@chu-charleroi.be">céline.flahaut@chu-charleroi.be</a>
Extemporané	Site HCMC		60888	
	Site Vésale	071/92.47.36	24736	

**4.2. Analyses réalisées au sein du laboratoire**

Le LAP assure le traitement des prélèvements suivant :

**Histologie :**

- Biopsies
- Pièces opératoires
- Examens extemporanés

**Cytologie :**

- Gynécologique
- Non gynécologique
  - o Urines
  - o Pneumologie (LBA, aspirations EBUS, ponctions d'organe, liquides pleuraux)
  - o Gastroentérologie (frottis, ponction sous écho endoscopie, ponction d'organe, ascite)
  - o Thyroïde, ganglion (ponctions)
  - o Hématologie (frottis et ponctions de moelle, de ganglions)

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 5 sur 26
	Véifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

- LCR
- Liquides articulaires

**Autopsie** : adulte

### 4.3. Procédure

#### 4.3.1. Demande d'analyse

Les prélèvements doivent parvenir au LAP associés à un formulaire de demande d'analyse dûment complété.

7 formulaires sont mis à disposition par le LAP

- Formulaire pour prélèvement frais (extemporané, biobanque, autre) : **FO-HIS-001** de couleur rose
- Formulaire standard : **FO-HIS-002** de couleur jaune
- Formulaire pour ponction sous écho endoscopie : **FO-HIS-003** de couleur jaune
- Formulaire de demande d'autopsie médico scientifique : **FO-HIS-004**
- Formulaire pour les prélèvements mammaires (tumoréctomie, mastectomie- : **FO-HIS-005** de couleur jaune)
- Formulaire pour les cytologies mammaires et ponction à l'aiguille : **FO-HIS-006** de couleur jaune
- Formulaire pour les ponctions thyroïde : **FO-HIS-007** de couleur jaune
- Formulaire de demande pour la pneumologie : **FO-HIS-009** de couleur jaune

Ces formulaires sont à commander par chaque service au magasin central. Il est recommandé par le LAP d'utiliser de préférence les formulaires mis à disposition par le LAP.

Les formulaires doivent être complétés et contenir au minimum les informations légales et obligatoires suivantes :

- **Identification univoque du patient : nom, prénom, adresse, date de naissance, n° d'identification, NISS (étiquette)**
- **Identification univoque du médecin prescripteur : nom, prénom, n° INAMI, signature**
- **La liste des autres destinataires**
- **La liste précise et numérotée des différents échantillons (type et site du prélèvement)**
- **Les renseignements cliniques pertinents : nature de l'échantillon, localisation anatomique précise, renseignements cliniques utiles à l'analyse et à l'interprétation des résultats (traitement, antécédents,...)**
- **Date de prescription et l'heure de réalisation du prélèvement**
- **Préciser en grand s'il existe un risque infectieux et lequel**
- **Préciser s'il s'agit d'un prélèvement urgent en le notant sur le haut du formulaire**

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 6 sur 26
	Vérifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

#### 4.3.2. Identification et emballage des prélèvements

Tout prélèvement doit être identifié de manière univoque de préférence par une étiquette ou manuellement, les données d'identification doivent au minimum reprendre :

- Le nom
- Le prénom
- La date de naissance

S'il existe plusieurs prélèvements, chacun doit être identifié par un numéro propre sans possibilité de confusion. Tout prélèvement identifié doit être emballé dans un sachet individuel associé à un formulaire complété.

Il est recommandé d'utiliser des sachets de type « kangourou » et de placer le(s) prélèvement(s) et le formulaire de demande dans des compartiments différents.

#### 4.3.3. Modalités de prélèvement

##### 4.3.3.1. Matériel

L'ensemble du matériel (récipients, lames, formol, cytobrosses, réactifs...) est à commander par chaque service, au magasin central.

Certains réactifs sont toxiques, inflammables ou irritants, il est donc recommandé de respecter les règles de manipulation fournies par le fabricant (sigle,...)

##### 4.3.3.2. Prélèvements fixés

###### 4.3.3.2.1. Généralités

- La majorité des prélèvements qui bénéficieront d'un examen histologique (biopsie et pièce opératoire) seront associés aux formulaires suivant selon le cas de figure
  - Formulaire standard : [FO-HIS-002](#)
  - Formulaire pour les prélèvements mammaires (tumorectomie, mastectomie) : [FO-HIS-005](#)
  - Formulaire pour les prélèvements de pneumologie (uniquement les biopsies) : [FO-HIS-009](#)
- Les prélèvements sont fixés exclusivement au formol tamponné 10% = formaldéhyde 4%, à pH neutre.
- Pour une fixation optimale, le délai de fixation ne doit pas dépasser 30 minutes
- Le prélèvement est entièrement immergé et recouvert par le formol
- La fixation se fait à température ambiante
- La taille du récipient doit être adaptée à la taille du prélèvement
  - Récipient de 25ml (petites et moyennes biopsies)
  - Récipient de 80ml (Vésicule biliaire, petite lobectomie thyroïdienne, appendice, ...)
  - Récipient de 1l (Thyroïdectomie totale, sleeve, utérus de taille moyenne, diverticule de Meckel, tumorectomie, ...)
  - Récipient de 3l (Réduction mammaire, placenta, pièces digestives standard, hépatectomie partielle, néphrectomie, pneumectomie, laryngectomie, ...)
  - Récipients de 5l (Colectomie totale, Ovaire géant, hépatectomie élargie, mastectomie, ...)
- Le préleveur veillera scrupuleusement à l'étanchéité de ces récipients collecteurs
- Durant les heures ouvrables, les prélèvements fixés peuvent rester à température ambiante jusqu'à l'arrivée du transporteur.

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 7 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

- En soirée et les week-ends, les échantillons fixés sont conservés à température ambiante.

#### 4.3.3.2.2. Cas particuliers

- Micro et macro- biopsies mammaires réalisées sous repérage radiologique

Les biopsies mammaires réalisées sous repérage radiologique sont placées individuellement (une par cassette) dans des cassettes entre deux mousses puis sont immergées dans un récipient contenant du formol (une à deux cassette(s) par récipient). Le numéro des cassettes doit correspondre avec la numérotation et le descriptif des biopsies mentionné sur le formulaire [FO-HIS-002](#).

Les cassettes et mousses sont fournies par le LAP aux prescripteurs.

La demande de ce matériel se fait via un mail à [anapath.technique@chu-charleroi.be](mailto:anapath.technique@chu-charleroi.be).

Pour le site HCMC, une fois le matériel préparé, le LAP averti le responsable du mail que celui-ci est disponible, le matériel est récupéré au LAP par le prescripteur.

Pour le site Vésale, une fois le matériel préparé, celui-ci est envoyé par transporteur au destinataire.

- Prélèvement cutané pour immunofluorescence

Les prélèvements cutanés nécessitant un examen complémentaire par immunohistochimie en fluorescence sont sous-traités en totalité à l'Institut de Pathologie et de Génétique (IPG) à Gosselies le résultat est disponible en contactant le 071 44 71 13.

- Biopsie rénale

Les biopsies rénales sont systématiquement associées à la demande [FO-HIS-002](#). Le prélèvement comporte une carotte fixée au formol et une carotte fixée dans le milieu de Michel pour immunofluorescence. Une troisième carotte sera réalisée si nécessaire en fonction de la pathologie suspectée et fixée dans la glutaraldéhyde.

Le prélèvement doit parvenir au LAP le jour même de sa réalisation, idéalement avant 16h. Le formol est fourni par le magasin central, le milieu de Michel et la glutaraldéhyde sont fournis par le LAP et doivent être conservés dans le frigo dans le service de néphrologie. La commande de milieu de Michel et de la glutaraldéhyde se fait par courriel à l'attention du Dr Bienfait : [lucie.bienfait@chu-charleroi.be](mailto:lucie.bienfait@chu-charleroi.be) avec en copie Mme Genicq [sophie.genicq@chu-charleroi.be](mailto:sophie.genicq@chu-charleroi.be)

- Biopsie à la recherche de maladie de Hirschsprung

Les biopsies à la recherche de maladie de Hirschsprung sont fixées au formol tamponné 10% = formaldéhyde 4%, à pH neutre.

- Biopsie à la recherche d'amyloïdose

Les biopsies à la recherche d'amyloïdose sont fixées au formol tamponné 10% = formaldéhyde 4%, à pH neutre.

**Remarque** : En dehors des heures d'ouverture des différents magasins sur site, les services n'ayant pas de formol à leur disposition peuvent s'en procurer au bloc opératoire et dans les salles d'endoscopie.

 <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 8 sur 26
	Vérifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

#### 4.3.3.3. Prélèvements frais

##### 4.3.3.3.1. Généralités

Les prélèvements frais correspondent aux différents cas de figure suivants :

- Examen extemporané
- Suspicion lymphome
- Suspicion sarcome
- Biopsie muscle-nerf
- Biobanque

Ils sont systématiquement associés au formulaire [FO-HIS-001](#) horodaté

Les prélèvements sont placés dans un récipient « sec » adapté à leur taille (sans sérum physiologique ni fixateur)

**En dehors des heures ouvrables (après 18h, le WE et jours fériés), les prélèvements seront systématiquement fixés.**

##### 4.3.3.3.2. Examen extemporané

Le prélèvement à visée extemporané est associé au formulaire [FO-HIS-001](#) dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés :

- Cocher la case « extemporané ».
- Le n° de téléphone pour la transmission des résultats.
- **Préciser en grand s'il existe un risque infectieux et le quel.**

Les prélèvements sont placés dans un récipient adapté à leur taille à frais (sans sérum physiologique ni fixateur) hermétiquement fermé.

Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

L'examen extemporané fournit un diagnostic macroscopique et histologique rapide, cependant dans certains cas existe la possibilité d'un diagnostic différé, tout patient doit être informé avant l'intervention de cette possibilité.

L'examen extemporané a pour but premier de modifier l'acte chirurgical ( $\cong$ 51% des cas) mais aussi

- Évaluer la qualité du matériel prélevé (8% des cas).
- Évaluer la nécessité d'examens complémentaires sur matériel frais (3% des cas).

Le résultat est transmis par téléphone du pathologiste au prescripteur ou à un de ces collaborateurs dans un délai moyen de 20 minutes à partir de l'entrée du prélèvement dans le LAP.

De l'examen extemporané résulte un **diagnostic provisoire** qui doit systématiquement être validé par un examen définitif après fixation classique.

Les résultats de l'examen extemporané sont intégrés au compte rendu final.

Un examen extemporané peut être refusé dans les cas suivants :

 <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 9 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

- Matériel insuffisant ne permettant pas de réaliser un examen standard (non congelé), ce qui risque d'altérer les éventuels examens complémentaires par la suite.
- Aspect macroscopique de bénignité
- Diagnostic « difficile » posé avant l'intervention (dysplasie, lésion pigmentée de la peau,...)
- Matériel in technicable (os, matériel reçu fixé)
- Suspicion d'agent infectieux tel que les prions,...

#### 4.3.3.3.3. Prélèvement suspect de pathologie hématologique (lymphome,...)

Les prélèvements suspects de pathologie hématologique font l'objet de plusieurs examens complémentaires réalisés sur matériel frais :

- Typage lymphocytaire
- Biologie moléculaire

Ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés :

- Cocher la case « suspicion lymphome »

Les prélèvements sont placés dans un récipient adapté à leur taille à frais (sans sérum physiologique ni fixateur) hermétiquement fermé.

Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

Les prélèvements doivent parvenir impérativement avant 15h au LAP.

Après 15h, le vendredi après-midi et la veille de jours fériés il est recommandé de ne pas prélever les prélèvements suspects de pathologie hématologique (ganglions), en effet ceux-ci ne pourront pas être traités de façon optimale, ce qui compromet les résultats des analyses.

#### 4.3.3.3.4. Biopsie musculaire

La réalisation d'une biopsie musculaire se fait dans le cadre d'une recherche de :

- Myopathies congénitales
- Dystrophies musculaires
- Myopathies métaboliques
- Myopathies inflammatoires (polymyosite, dermatomyosite, « inclusion body myositis »), ...

Il est impératif de contacter le LAP (extension : 60888) 24 heures à l'avance en vue d'un tel prélèvement afin d'organiser le transfert des différents échantillons à sous-traiter.

Ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés :

- Cocher la case « Biopsie muscle-nerf »
- Le contexte clinique complet du patient

Le prélèvement doit parvenir non fixé, non congelé, placé dans un récipient stérile hermétiquement fermé reposant sur de la glace au LAP. La taille idéale du prélèvement sera de 1 x 2cm. Le prélèvement peut être placé sur une compresse imbibée de sérum physiologique (non immergé) afin d'éviter le dessèchement de celui-ci.

 <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 10 sur 26
	Vérifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

Les prélèvements doivent parvenir impérativement avant 15h au LAP.

Après 15h, le vendredi après-midi et la veille de jours fériés il est recommandé de ne pas prélever ce type de prélèvement, en effet ceux-ci ne pourront pas être traités de façon optimale, ce qui compromet les résultats des analyses.

#### 4.3.3.3.5. Biopsie nerveuse

Ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés :

- Cocher la case « Biopsie muscle-nerf »
- Le contexte clinique complet du patient

Il est impératif de contacter le LAP (extension : 60888) 24 heures à l'avance en vue d'un tel prélèvement afin d'organiser le transfert des différents échantillons à sous-traiter.

Le prélèvement doit parvenir non fixé, non congelé, placé dans un récipient hermétiquement fermé reposant sur de la glace au LAP. La taille idéale du prélèvement sera de 1 x 1cm.

Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

Les prélèvements doivent parvenir impérativement avant 15h au LAP.

Après 15h, le vendredi après-midi et la veille de jours fériés il est recommandé de ne pas prélever ce type de prélèvement, en effet ceux-ci ne pourront pas être traités de façon optimale, ce qui compromet les résultats des analyses.

#### 4.3.3.3.6. Prélèvement pour biobanque

Les prélèvements pour la biobanque sont réalisés à partir des résidus non utilisés à des fins diagnostiques provenant des échantillons chirurgicaux et biopsiques parvenant au LAP.

La récolte de ces prélèvements se fait en accord avec la loi de bioéthique sur les biobanques et permet notamment de favoriser la recherche translationnelle fondamentale en oncologie, d'améliorer l'offre de soin en cancérologie et d'améliorer l'interface avec les laboratoires de recherche.

Ainsi le LAP recommande que tous les cas oncologiques soient envoyés au LAP en vue de biobanque.

Entre 8h et 18h ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés :

- Cocher la case « biobanque »

Les prélèvements sont placés dans un récipient adapté à leur taille à frais (sans sérum physiologique ni fixateur) hermétiquement fermé.

Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888

 <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 11 sur 26
	Vérifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

Après analyse de la pièce chirurgicale, c'est le pathologiste seul qui décide ou non de réaliser un prélèvement pour la biobanque, privilégiant avant tout le diagnostic.

#### **4.3.3.3.7. TME- RAR-PME-AAP**

Les pièces chirurgicales pour tumeurs rectales doivent parvenir à frais au LAP dans les plus brefs délais, ils nécessitent en effet un examen macroscopique et une iconographie qui doivent impérativement être réalisés à frais.

Ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionnés « PROCARE »

Entre 8h et 18h les prélèvements sont placés dans un récipient adapté à leur taille à frais (sans sérum physiologique ni fixateur) hermétiquement fermé.

Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

En aucun cas la pièce ne peut être ouverte par le chirurgien sous peine de ne pouvoir appliquer le protocole PROCARE standard de dissection. En cas de doute chirurgical (marge, ...) il est recommandé de réaliser un examen extemporané.

#### **4.3.3.3.8. Prélèvement suspect de sarcome**

Ces prélèvements sont associés au formulaire **FO-HIS-001** dûment complété et horodaté.

Doivent tout particulièrement être mentionné :

- Cocher la case « suspicion sarcome »

Les prélèvements sont placés dans un récipient adapté à leur taille à frais (sans sérum physiologique ni fixateur) hermétiquement fermé.

Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :

- Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888
- Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736

Les prélèvements doivent parvenir impérativement avant 15h au LAP.

Après 15h, le vendredi après-midi et la veille de jours fériés il est recommandé de ne pas prélever ce type de prélèvement, en effet ceux-ci ne pourront pas être traités de façon optimale, ce qui compromet les résultats des analyses.

#### **4.3.3.3.9. Orientation des prélèvements**

Pour chaque pièce opératoire fraîche ou fixée nécessitant une orientation, celle-ci doit clairement être identifiée de préférence par des fils (médailles, encre) et être associée à une description correspondante sans équivoque de la signification de cette orientation sur le formulaire de demande d'analyse.

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 12 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

#### 4.3.3.4. Prélèvements liquides

##### 4.3.3.4.1. Cytologie gynécologique

Ces prélèvements sont constitués par les frottis gynécologiques de dépistage du cancer du col de l'utérus. Le diagnostic est obtenu par lecture cytologique. Le LAP recommande l'utilisation des frottis cervico-vaginaux en milieu liquide.

- Frottis en milieu liquide

Le frottis est fixé dans un récipient contenant de l'easyfix ou la solution de SurePath (Becton Dickinson), à l'aide de la brosse qui doit être bien secouée dans le fixateur. La brosse doit ensuite être retirée du récipient fixateur. Les prélèvements doivent être conservés à température ambiante. Les pots de fixateur et les brosses sont fournis par le magasin central et doivent être commandés à celui-ci par les différents services.

- Frottis conventionnels (non-recommandé)

Pour les frottis sur lames conventionnelles, l'étalement du prélèvement se fait par le prescripteur sur des lames, celles-ci sont immédiatement fixées à la laque.

Chaque lame d'étalement doit être identifiée (nom du patient) et entreposée dans un portoir de lame.

Il est recommandé d'utiliser des sachets de type « kangourou » et de placer le(s) portoir(s) et le formulaire de demande dans des compartiments différents.

##### 4.3.3.4.2. Cytologie non gynécologique

###### 4.3.3.4.2.1. Liquides

- Prélèvements non fixés

Les prélèvements non fixés tels que les liquides céphalorachidiens (LCR), les ascites, liquides pleuraux, péricardiques, articulaires, de kystes ovariens ou d'œil doivent parvenir à frais au laboratoire dans un délai maximum de 30 minutes. Ces prélèvements sont apportés par le service prescripteur au LAP. Ces prélèvements sont placés dans un récipient de taille adéquate, hermétiquement fermé associé au formulaire **FO-HIS-002** en mentionnant en grand qu'il s'agit d'un prélèvement frais.

- Prélèvements fixés

Ces prélèvements sont fixés endéans les 30 minutes dans le fixateur Saccomano ou de l'alcool 50% en volume égal à la quantité de l'échantillon à température ambiante dans un récipient de taille adéquat et hermétiquement fermé, associé au formulaire **FO-HIS-002**.

**Remarque 1** : Lorsqu'un grand volume de liquide est prélevé, il est recommandé de le mélanger de manière homogène puis d'en prélever 50 à 200ml, cet échantillon est alors envoyé au LAP soit frais soit fixé.

**Remarque 2** : Un volume minimal de 1ml est nécessaire pour obtenir un résultat diagnostic

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 13 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

#### 4.3.3.5. Autopsie adulte

##### 4.3.3.5.1. Certificat de décès et demande d'autopsies médico-scientifiques

Le certificat de décès est un document officiel qui présente des implications légales pour les descendants ainsi que des implications épidémiologiques majeures. Celui-ci est rempli par les cliniciens.

Lors de la demande éventuelle d'une autopsie médico-scientifique c'est le clinicien demandeur qui doit s'assurer que la mort est naturelle. S'il existe le moindre doute, celui-ci doit se renseigner auprès du parquet qu'il n'existe pas d'obstacle médico-légal. Il peut notamment le faire en consultant les médecins légistes attachés au parquet de Charleroi :

- Dr Bauthier :
  - o Palais de justice : 071/23.66.95
  - o Ransart : 071/35.92.22
- Dr Bauthier : 0475/77.90.30
- Dr Duverger : 0475/37.02.74

D'autre part la législation et le code de déontologie médicale (Art.133 01/01/1975) permet de réaliser une autopsie s'il n'y a pas eu opposition explicite ou implicite du patient ou opposition de la part de ses proches, il est donc nécessaire d'obtenir l'autorisation des proches.

En ce qui concerne la religion du défunt notamment juive et musulmane, celles-ci interdisent de porter atteinte à l'intégrité du corps du défunt, cependant au cas par cas après entretien avec la famille l'autopsie reste possible.

Lors d'une demande d'autopsie il est impératif de prévenir le LAP (extension : 21970).

Doit parvenir au LAP par fax : 21969 ou courriel [secretariat-anapath@chu-charleroi.be](mailto:secretariat-anapath@chu-charleroi.be), le formulaire [FO-HIS-004](#) dûment complétée par le clinicien senior en charge du patient décédé, daté et signé.

Cette demande doit sauf exception parvenir au LAP maximum 24 heures après le décès. L'autopsie sera réalisée dans les plus brefs délais soit idéalement dans les 24 heures post-mortem.

##### 4.3.3.5.2. Cas particuliers

- o Autopsies fœtales

Les autopsies fœtales comprennent l'autopsie des fœtus et des nouveaux nés décédés. Elles sont réalisées par l'IPG à Gosselies et sont fréquemment couplées à un examen génétique également réalisé par l'IPG.

De même pour les décès inattendus survenus dans la période néonatale et chez le nourrisson jusqu'à 2 ans les autopsies seront réalisés par l'IPG.

- o Autopsies pédiatriques

Les autopsies pédiatriques sont pratiquées jusqu'à 6 ans à l'IPG.

S'il n'existe aucun problème à réaliser une autopsie d'un patient hospitalisé et bien connu du service de pédiatrie, il est en revanche bien plus délicat de pratiquer une autopsie chez un patient décédé à la garde ou durant les premières 24 heures. En effet dans ces conditions, il reste parfois difficile d'exclure formellement une mort suspecte nécessitant une autopsie médico-légale.

Dans ce cas particulier une procédure comme celle pratiquée à l'hôpital des enfants reine Fabiola à l'HUDE est hautement souhaitable.

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 14 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

Cette procédure systématique se déroule sous la responsabilité d'un pédiatre soit en salle soit à la garde et prévoit des prélèvements de sang, d'urine et d'humeur vitrée afin de pouvoir notamment réaliser des examens toxicologiques et bactériologiques, ainsi qu'une radiographie complète du squelette. Lorsque l'ensemble de ces prélèvements a été réalisé par le service de garde, l'autopsie est alors réalisée en tenant tout particulièrement compte des hématomes superficiels et profonds ainsi que de l'intégrité du frein de la lèvre. La découverte de signes de maltraitance arrête la procédure d'autopsie qui est dès lors confiée au parquet.

D'autre part comme pour les autopsies adultes lors du moindre doute, le pédiatre en charge du cas peut se mettre en contact avec les médecins légistes attachés au parquet de Charleroi cf. point 4.3.3.5.1.

Comme pour les autopsies adultes l'autopsie sera réalisée dans les plus brefs délais permettant à la famille de disposer de la dépouille le plus rapidement possible, ce délai se situe entre 24 et 36 heures après le décès lors des jours ouvrables.

#### 4.4. Acheminement des prélèvements vers le LAP

##### 4.4.1. Généralités

L'acheminement des prélèvements au LAP se fait exclusivement durant les jours ouvrables durant les heures ouvrables.

Afin de minimiser les risques d'incidents lors du transport (perte d'échantillon, écoulement accidentel de fluides, ...), d'assurer la confidentialité et la sécurité pour les transporteurs, les prélèvements sont transportés dans des bacs en plastique rigide fermés par un couvercle et identifiés « laboratoire d'anatomie pathologique ISPPC » Les transporteurs échangent un bac vide contre un bac plein dans les différents points d'enlèvement. Tous les prélèvements doivent être considérés comme présentant un risque infectieux (prélèvements non fixés) et/ou chimique (prélèvements fixés), les mesures de précautions universelles doivent donc être appliquées.

##### 4.4.2. Prélèvements en provenance de HCMC

###### 4.4.2.1. Prélèvements en provenance du quartier opératoire

Les prélèvements chirurgicaux du quartier opératoire et de l'hôpital de jour chirurgical sont acheminés depuis la salle de réveil où ils sont entreposés, au LAP par le secrétariat du LAP.

- Les prélèvements fixés sont enlevés deux fois par jour à 8h00 et 13h00.
- Les prélèvements frais sont enlevés à la demande, immédiatement dès que le LAP est prévenu de la survenue d'un tel prélèvement via l'extension 60888.

L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via [FE-LOG-008](#).

###### 4.4.2.2. Prélèvements hors quartier opératoire

Les prélèvements fixés hors quartier opératoire sont déposés par le personnel des différents services au centre de prélèvement situé au 02, la traçabilité du dépôt de ceux-ci est enregistrée sur [FE-LOG-003](#)

 <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 15 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

L'acheminement de ces prélèvements vers le LAP est pris en charge par le secrétariat du LAP trois fois par jour à 8h00, 13h00, 14h30.

L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via [FE-LOG-003](#).

#### 4.4.2.3. Prélèvements du quartier d'accouchement

Les prélèvements en provenance du quartier d'accouchement sont déposés par le personnel de celle-ci à la salle de réveil. Le LAP est prévenu via l'extension 60888 qu'un prélèvement frais a été déposé.

L'acheminement de ces prélèvements vers le LAP est pris en charge par le secrétariat du LAP.

Le quartier d'accouchement s'engage :

- Durant les jours ouvrables de 8h à 18h que les placentas frais soient déposés à la salle de réveil dans la boîte intitulée « laboratoire d'anatomie pathologique », le LAP est prévenu de ce dépôt via le dect 60888, l'acheminement de ce prélèvement est alors pris en charge par le secrétariat du LAP.
- Durant la nuit (entre 18h et 8h), le placenta frais doit être placé au frigo, le lendemain à 8h00, celui-ci doit être acheminé vers la salle de réveil dans la boîte intitulée « laboratoire d'anatomie pathologique », le LAP est prévenu de ce dépôt via le dect 60888, l'acheminement de ce prélèvement est alors pris en charge par le secrétariat du LAP.
- Durant les weekends et jours fériés, le placenta frais est déposé à la salle de réveil et l'infirmier(e) de garde doit être prévenu via le dect 23309 qu'il y a un placenta à fixer.

Remarque : En cas d'analyse bactériologique, un morceau de placenta frais doit être prélevé par le personnel de la salle d'accouchement et suivre le trajet habituel vers le laboratoire de biologie clinique.

### 4.4.3. **Prélèvements extérieurs à HCMC**

#### 4.4.3.1. Prélèvements en provenance de Vésale

##### 4.4.3.1.1. Prélèvements en provenance du quartier opératoire

Les prélèvements du quartier opératoire sont entreposés au sein de celui-ci et sont acheminés vers le LAP par le service de transport utilitaire de l'ISPPC, la collecte est réalisée une fois par jour du lundi au jeudi entre 8h et 8h15 et le vendredi et les veilles de jour férié deux fois par jour entre 8h et 8h15 et vers 12h15.

Ces prélèvements parviennent au LAP une fois par jour du lundi au jeudi vers 10h et le vendredi et les veilles de jour férié deux fois par jour vers 10h et vers 14h.

L'enlèvement de ces prélèvements est tracé via [FE-LOG-009](#).

##### 4.4.3.1.2. Prélèvements hors quartier opératoire

Les prélèvements fixés hors quartier opératoire sont déposés par le personnel infirmier soit à l'accueil de l'endoscopie situé dans le local B2.203 situé dans le couloir de consultation gastro-pneumo au 2<sup>ème</sup> étage du CHU Vésale (prélèvements de l'endoscopie et de l'hôpital de jour) soit au bureau de prise de rendez-vous de la polyclinique, local situé dans le couloir des consultations au 2<sup>ème</sup> étage du CHU Vésale (prélèvements de la consultation maxillo-plastique, de la consultation de dermatologie, de la consultation d'urologie et de la consultation de gynécologie), ces prélèvements sont acheminés vers le LAP par le service de transport utilitaire

**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

de l'ISPPC, la collecte est réalisée une fois par jour du lundi au jeudi entre 8h et 8h15 et le vendredi et les veilles de jour férié deux fois par jour entre 8h et 8h15 et vers 12h15.

Ces prélèvements parviennent au LAP une fois par jour du lundi au jeudi vers 10h et le vendredi et les veilles de jour férié deux fois par jour vers 10h et vers 14h.

L'enlèvement de ces prélèvements est tracé via [FE-LOG-005](#).

#### 4.4.3.2. Prélèvements en provenance des polycliniques, de l'hôpital Van Gogh et des cabinets privés

La firme BBC se charge de récolter les prélèvements, ceux-ci parviennent au centre de prélèvement de HCMC. L'acheminement de ces prélèvements vers le LAP est pris en charge par le secrétariat trois fois par jour à 8h00, vers 13h00 et vers 15h.

#### 4.5. Délais de résultat

Les délais de réponse des différentes analyses réalisées dans le laboratoire d'anatomie Pathologique sont repris dans le tableau ci-dessous, ils sont exprimés en minutes (min), heures (h) ou en jour ouvrables (Jo) à partir de la date d'enregistrement du prélèvement dans le LAP et hors examen de sous-traitance. Ces délais s'appliquent à la majorité des prélèvements du LAP.

Secteurs	Analyses	Délai
Cytologie	Frottis gynécologiques	10 Jo
	cytologie urgente sans inclusion	24h
	cytologie urgente avec inclusion	48h
	Ponction/ liquides	48h
Histologie	Immunohistochimie	+ 3jo
	Colorations spéciales	
	Extemporane	20 min
	Pièces opératoires	5-10 Jo
	Biopsies urgentes	48h
	Biopsies	2-7jo
	Prélèvements nécessitant une décalcification	+/- 25jo
	Placenta	30jo
Autopsie	Immunohistochimie	+3jo
	Colorations spéciales	
	Examen macroscopique	3 Jo
	Examen microscopique	21 Jo

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 17 sur 26
	Vérfié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

La sous-traitance en biologie moléculaire est réalisée soit à l'IPG, soit à l'hôpital Erasme, pour les délais de réponse se référer : <http://www.ipg.be/wp-content/uploads/2014/12/Catalogue-danalyses-IPG.pdf> et [https://www.erasme.ulb.ac.be/sites/default/files/files/articles/2019/an-qual-23\\_tat\\_theoriques-v14.pdf](https://www.erasme.ulb.ac.be/sites/default/files/files/articles/2019/an-qual-23_tat_theoriques-v14.pdf)

#### 4.6. Prélèvements non conformes

Les demandes ou prélèvements non-conformes aux indications reprises ci-dessus feront l'objet de l'enregistrement d'une non-conformité. Certaines de ces non-conformités sont bloquantes ou transitoirement bloquantes et nécessitent un délai supplémentaire (obtention des renseignements manquants) avant de permettre l'analyse du prélèvement. Certaines sont responsables de résultats non optimaux dont la cause sera mentionnée dans le compte rendu final.

Le tableau ci-dessous reprend les non-conformités qui sont tracées.

NON CONFORMITES PRE-ANALYTIQUES HISTOLOGIQUES		
Nature de la non-conformité	Niveau	Action corrective
<b>NCH1.1</b> Identification du patient différente entre demande d'analyse et prélèvement(s)	Non Bloquant	Téléphoner au service prescripteur afin de vérifier l'information ou renvoyer au service prescripteur
<b>NCH1.2</b> Absence de bon de demande (récepteur identifié)	Non Bloquant	Demander au prescripteur de nous faire parvenir une demande complétée. Faire un bon provisoire
<b>NCH1.3</b> Numérotation différente des récepteurs par rapport à la demande	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.4</b> Nombre de prélèvements supérieurs à ceux indiqués sur la demande	Non Bloquant	Le protocole intègre le nombre de prélèvements supplémentaires, la nature en étant déterminée par le pathologiste lors de la lecture.  Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.5</b> Nombre de prélèvements inférieurs à ceux indiqués sur la demande	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.6</b> Absence de date et d'heure sur le bon de demande	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le compte rendu surtout pour les prélèvements frais.
<b>NCH1.7</b> Absence d'identification du patient sur demande et récepteur	<b>Bloquant</b>	Retour au prescripteur si signalé Pièce : programme opératoire Biopsie : impossible à régler
<b>NCH1.8</b> Absence d'identification du patient sur le récepteur	Non Bloquant sachant qu'en principe les récepteurs sont acheminés avec le	Information au médecin prescripteur via le compte rendu.



**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

	formulaire d'analyse dans un sac plastique unique	
<b>NCH1.9</b> Absence d'identification du patient sur la demande	Non Bloquant sachant qu'en principe les récipients sont acheminés avec le formulaire d'analyse dans un sac plastique unique	Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.10</b> Absence de signature et/ou de cachet du médecin prescripteur	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.11</b> Absence de nature des prélèvements	Non Bloquant	L'information est déduite soit du service prescripteur soit du programme opératoire. Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.12</b> Absence de numérotation sur le récipient	Non bloquant	N° aléatoire attribué par l'encodeur.  Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.13</b> Utilisation d'un mauvais fixateur	Non Bloquant	Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement.  Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.14</b> Délai de transport- fixation non respecté	Non Bloquant	Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement.  Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.15</b> Pot mal fermé avec fuite de fixation	Non Bloquant	Avertir le service prestataire. Information interne au compte rendu (dictée par le médecin pathologiste).  Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement.
<b>NCH1.16</b> Quantité de fixateur insuffisante	Non Bloquant	Avertir le service prestataire. Information intégrée au compte rendu par le pathologiste.  Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement.

**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

<b>NCH1.17</b> Pot vide	<b>Bloquant</b>	Pièce opératoire, s'informer auprès du prescripteur. Biopsie : néant  Information au médecin prescripteur via le compte rendu.
<b>NCH1.18</b> Matériel en quantité insuffisante : <ul style="list-style-type: none"><li>• Technique de routine</li><li>• Technique complémentaire</li></ul>	Non Bloquant  <b>Bloquant</b>	Cytocentrifugation. Information au médecin prescripteur via le compte rendu.  Information intégrée au compte rendu par le pathologiste.
<b>NCH1.19</b> Feuille de demande différente de celle donnée par le laboratoire	Non Bloquant	Traitement habituel du prélèvement et de la demande.
<b>NCH1.20</b> Absence d'horodatage sur le bon de demande des prélèvements frais	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole. Contacter la responsable au quartier opératoire

## Non-Conformités Pré-Analytiques Cytologique

Nature de la non-conformité	Niveau	Action corrective
<b>NCC1.1</b> Identification du patient différente entre demande d'analyse et prélèvement(s) : <ul style="list-style-type: none"><li>• Cyto divers</li><li>• Frottis</li></ul>	Non Bloquant  <b>Bloquant</b>	Téléphoner au service prescripteur afin de vérifier l'information ou renvoyer au service prescripteur Information intégrée au protocole (dicté par le pathologiste). Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.  Retour au médecin prestataire
<b>NCC1.2</b> Absence du bon de demande	Non Bloquant	Demander au prescripteur de nous faire parvenir une demande complétée. Faire un bon provisoire Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.3</b> Numérotation différente des récipients par rapport à la demande	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.

**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

<b>NCC1.4</b> Nombre de prélèvements supérieurs à ceux indiqués sur la demande	Non Bloquant	Le protocole intègre le nombre de prélèvements supplémentaires, la nature en étant déterminée par le pathologiste lors de la lecture.  Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.5</b> Nombre de prélèvements inférieurs à ceux indiqués sur la demande	Non Bloquant	Vérification auprès du service prescripteur par téléphone. Information intégrée au protocole (dictée par le pathologiste) Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.6</b> Absence de date sur le bon de demande	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole
<b>NCC1.7</b> Absence d'identification du patient sur demande et récipient (ou frottis)	<b>Bloquant</b>	Retour au prescripteur si signalé
<b>NCC1.8</b> Absence d'identification du patient sur récipient ou frottis : <ul style="list-style-type: none"><li>• Cyto divers</li> <li>• Frottis</li></ul>	Non Bloquant  Non Bloquant  <b>Bloquant</b>	Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.  Si étiquette patient sur la plaquette du frottis  Si ni étiquette, ni identification sur la lame, renvoyé au prescripteur
<b>NCC1.9</b> Absence d'identification du patient sur la demande	Non Bloquant	Contact téléphonique entre le médecin prescripteur et le médecin responsable du secteur. Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.10</b> Absence de signature et /ou de cachet du médecin prescripteur	Non Bloquant	Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.11</b> Absence de nature des prélèvements	Non Bloquant	L'information est déduite soit du service prescripteur soit du programme opératoire.  Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.12</b> Absence de numérotation sur le récipient	Non Bloquant	Rectification par l'encodeur si possible. Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.

**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

<b>NCC1.13</b> Utilisation d'un mauvais fixateur	Non Bloquant	Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement. Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.14</b> Délai de transport- fixation non respecté	Non Bloquant	Analyse effectuée mais possibilité de qualité non optimale du prélèvement  Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.15</b> Pot mal fermé avec fuite de liquide	Non Bloquant	Information interne au protocole (dictée par le médecin pathologiste).  Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.
<b>NCC1.16</b> Pot vide	<b>Bloquant</b>	Avertir le service prestataire
<b>NCC1.17</b> Matériel en quantité insuffisante : <ul style="list-style-type: none"><li>• Technique de routine</li><li>• Technique complémentaire</li></ul>	Non Bloquant  <b>Bloquant</b>	Cytocentrifugation. Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole.  Information intégrée au protocole par le pathologiste.
<b>NCC1.18</b> Bon de demande non officiel	Non Bloquant	Traitement habituel du prélèvement et de la demande. Information au médecin prescripteur via le code de non-conformité intégré au protocole

#### 4.7. Gestion des plaintes externes

Les plaintes externes reçues par les prescripteurs et/ou les services extérieurs au LAP font l'objet d'un enregistrement sous forme de non-conformité/ réclamation via la gestion des réclamations selon [PRO-QUAL-005](#). Lorsque c'est possible une action correctrice est mise en place.

## 5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Néant.

 <b>C.H.U. de Charleroi</b>  <b>Laboratoire d'Anatomie Pathologique</b>	Mise en application : 09/11/2021	Code fichier <b>PRO-LOG-007</b>
	Rédigé par : C. Flahaut	Page 22 sur 26
	Vérifié par : N. Nagy	
	Approuvé par : N. Nagy	VERSION : 008
<b>COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES</b>		

## 6. ANNEXES

Néant.

Date	Version	Historique des modifications du document
29/02/2016	001	<p>Modification pour les biopsies rénales point 4.3.3.2.2</p> <p>Ajout de la maladie Hirschsprung point 4.3.3.2.2</p> <p>Suppression des chiffres d'efficacité pour les extempo</p> <p>Suppression de « cocher prélèvement frais » dans les points 4.3.3.3.3 à 4.3.3.3.7</p> <p>Modification des délais des TATs et liens vers les délais de sous-traitance point 4.5</p> <p>Ajout de la phrase « Le LAP recommande l'utilisation des frottis cervico-vaginaux en milieu liquide » au point 4.3.3.4.1</p>
16/03/2017	002	<p>4.1. Ajout de F. Hulet</p> <p>4.3.3.3.4. modification de la phrase : Il est impératif de contacter le LAP 24 heures à l'avance en vue d'un tel prélèvement afin d'organiser le transfert des différents échantillons à sous-traiter</p> <p>4.3.3.3.7 Modification de la phrase : Doivent tout particulièrement être mentionnés « PROCARE »</p> <p>4.3.3.4.1. : Modification : Frottis conventionnels (non-recommandé)</p> <p>4.3.3.5.2. Autopsie fœtale modification de la phrase : Elles sont réalisées par l'IPG à Gosselies et sont fréquemment couplées à un examen génétique également réalisé par l'IPG.</p> <p>4.4.2.1. Modification des heures d'enlèvements : Les prélèvements fixés sont enlevés deux fois par jour à 8h00 et 13h00.</p> <p>4.4.2.2. Modification des heures d'enlèvements : L'acheminement de ces prélèvements vers le LAP est pris en charge par le secrétariat du LAP trois fois par jour à 8h00, vers 13h00 et vers 15h.</p> <p>4.4.3.2. Modification des heures d'enlèvements : L'acheminement de ces prélèvements vers le LAP est pris en charge par le secrétariat trois fois par jour à 8h00, vers 13h00 et vers 15h.</p> <p>4.6. Ajout de NCH 1.20 : Absence d'horodatage sur le bon de demande des prélèvements frais</p>
03/05/2017	003	<p>Point 4.3.3.3.4. ajout : « Il est impératif de contacter le LAP (extension : 60888) »</p> <p>Point 4.3.3.3.5. : modification : « Il est impératif de contacter le LAP (extension : 60888) 24 heures à l'avance en vue d'un tel prélèvement afin d'organiser le transfert des différents échantillons à sous-traiter. »</p>



**COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES**

05/06/2018	004	<p>4.1. Suppression des Dr P. Cornut et F. Hulet</p> <p>Point 4.3.1. : Ajout de la demande FO-HIS-009</p> <p>Ajout de « Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP, pour se faire :</p> <p>Site HCMC : avertir le LAP via l'extension 60888</p> <p>Site A. Vésale : avertir le LAP via l'extension 24736 » pour les points : 4.3.3.3.2, 4.3.3.3.3, 4.3.3.3.4, 4.3.3.3.5, 4.3.3.3.6, 4.3.3.3.7, 4.3.3.3.8.</p> <p>La remarque de la salle d'accouchement devient le 4.42.3 + ajout de : Le quartier d'accouchement s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Durant les jours ouvrables de 8h à 18h les placentas frais sont déposés à la salle de réveil dans la boîte intitulée « laboratoire d'anatomie pathologique », le LAP est prévenu de ce dépôt via le dect 60888, l'acheminement de ce prélèvement est alors pris en charge par le secrétariat du LAP.</li><li>- Durant la nuit (entre 18h et 8h), le placenta frais doit être placé au frigo, le lendemain à 8h00, celui-ci doit être acheminé vers la salle de réveil dans la boîte intitulée « laboratoire d'anatomie pathologique », le LAP est prévenu de ce dépôt via le dect 60888, l'acheminement de ce prélèvement est alors pris en charge par le secrétariat du LAP.</li><li>- Durant les weekends et jours fériés, le placenta frais est déposé à la salle de réveil et l'infirmier(e) de garde doit être prévenu via le dect 23309 qu'il y a un placenta à fixer.</li></ul> <p>Remarque : En cas d'analyse bactériologique, un morceau de placenta frais doit être prélevé par le personnel de la salle d'accouchement et suivre le trajet habituel vers le laboratoire de biologie clinique.</p>
------------	-----	---



## COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

07/06/2019	005	<p><b>Modification point 4.1</b> : des contacts</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- modification des n° des dect, des référents et des courriels</li><li>- Retrait du Dr Chaikh</li><li>- Ajout des Dr Bienfait et Fontange</li></ul> <p><b>Modification du point 4.3.3.2.2</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement du paragraphe des biopsies rénales</li></ul> <p>« Les biopsies rénales sont sous-traitées en totalité à l'hôpital Erasme. Le prélèvement comporte une carotte fixée au formol et une carotte fixée dans le milieu de Michel pour immunofluorescence. Le prélèvement est envoyé directement du service de néphrologie au service d'anatomie pathologie de l'hôpital Erasme sans transiter par le LAP. Le formol est fourni par le magasin central, le milieu de Michel est fourni par le LAP et doit être conservé dans le frigo dans le service de néphrologie. La commande de milieu de Michel se fait par courriel à l'attention du Dr Nagy : <a href="mailto:nathalie.nagy@chu-charleroi.be">nathalie.nagy@chu-charleroi.be</a> » par « Les biopsies rénales sont systématiquement associées à la demande <a href="#">FO-HIS-002</a>. Le prélèvement comporte une carotte fixée au formol et une carotte fixée dans le milieu de Michel pour immunofluorescence. Une troisième carotte sera réalisée si nécessaire en fonction de la pathologie suspectée et fixée dans la glutaraldéhyde. Le prélèvement doit parvenir au LAP le jour même de sa réalisation. Le formol est fourni par le magasin central, le milieu de Michel et la glutaraldéhyde sont fournis par le LAP et doivent être conservés dans le frigo dans le service de néphrologie. La commande de milieu de Michel et de la glutaraldéhyde se fait par courriel à l'attention du Dr Bienfait : <a href="mailto:lucie.bienfait@chu-charleroi.be">lucie.bienfait@chu-charleroi.be</a> avec en copie Mme Genicq <a href="mailto:sophie.genicq@chu-charleroi.be">sophie.genicq@chu-charleroi.be</a> »</p> <p><b>Modification du point 4.3.3.3</b> prélèvement suspect de pathologie hématologique de«Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP » par « Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP »</p> <p><b>Modification du point 4.3.3.3.4, 4.3.3.3.5 et 4.3.3.3.8</b> biopsie musculaire, biopsie nerveuse et prélèvement suspect de sarcome de « Entre 8h et 18h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP » par « Entre 8h et 15h, ils sont acheminés le plus rapidement possible au LAP »</p> <p><b>Modification du point 4.4.3.2</b> Prélèvements en provenance des polycliniques, de l'hôpital Van Gogh et des cabinets privés de « La firme DVM se charge de récolter les prélèvements » par « La firme BBC se charge de récolter les prélèvements »</p>
------------	-----	--



## COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

13/05/2020	006	<p><b>Point3.</b> Ajout de « HCMC : hôpital Civil Marie Curie »</p> <p><b>Point 4.1 : Contact</b></p> <p><b>Retrait de</b> « tête et cou » pour le Dr Fontanges</p> <p><b>Ajout de</b> « tête et cou » pour le Dr Frécourt</p> <p><b>Point 4.2 :</b> ajout dans cytologie de « ganglion (ponction) »</p> <p><b>Point 4.3.3.2.1 :</b> remplacement de « En soirée et les week-ends, les échantillons fixés sont conservés au frigo » par « les échantillons fixés sont conservés à température ambiante »</p> <p><b>Point 4.3.3.1 :</b> modification :«est fourni par le magasin central » remplacé par « est à commander par chaque service au magasin central. »</p> <p><b>Point 4.3.3.1.</b> Remplacement de « <u>Biopsies mammaires réalisées sous repérage radiologique</u> » par « <u>Micro et macro- biopsies mammaires réalisées sous repérage radiologique</u> »</p> <p><b>Point 4.3.3.2.2 :</b></p> <p>Ajout de « , idéalement avant 16h »</p> <p>Ajout de « <u>Biopsie à la recherche d'amyloïdose</u></p> <p>Les biopsies à la recherche d'amyloïdose sont fixées au formol tamponné 10% = formaldéhyde 4%, à pH neutre. »</p> <p><b>Point 4.3.3.4.1 :</b></p> <p>Modification de « Le frottis est fixé dans un récipient contenant de l'easyfix » par « Le frottis est fixé dans un récipient contenant de l'easyfix ou la solution de SurePath (Becton Dickinson) »</p> <p><b>Point 4.4.2.1 :</b> Modification de « L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via un cahier réservé au LAP à compléter. » par « L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via <a href="#">FE-LOG-008</a></p> <p><b>Point 4.4.2.2 :</b> Modification de « Les prélèvements fixés hors quartier opératoire sont déposés par le personnel des différents services au centre de prélèvement situé au 01, la traçabilité du dépôt de ceux-ci est enregistrée. » par « Les prélèvements fixés hors quartier opératoire sont déposés par le personnel des différents services au centre de prélèvement situé au 02, la traçabilité du dépôt de ceux-ci est enregistrée sur FE-LOG-003. »</p> <p>Modification « L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via un cahier réservé au LAP à compléter. » par« L'enlèvement des prélèvements par le LAP est tracé via FE-LOG-003. »</p> <p><b>Point 4.4.3.1.1 :</b> Modification de « L'enlèvement de ces prélèvements est tracé . » par «L'enlèvement de ces prélèvements est tracé via <a href="#">FE-LOG-009</a>. »</p> <p><b>Point 4.4.3.1.2 :</b> Modification de « L'enlèvement de ces prélèvements est tracé. » par « L'enlèvement de ces prélèvements est tracé via FE-LOG-005. »</p> <p><b>Point 4.5 :</b> Modification pour les placenta de «5-10 jo » en « 30jo »</p> <p><b>Point 4.6 :</b> Rajout à NCH1.1 de « ou renvoyer au service prescripteur »</p> <p>Rajout – NCCC1.1 de «ou renvoyer au service prescripteur »</p> <p><b>Ajout du point 4.7 :</b> gestion des plaintes externes</p>
------------	-----	--



C.H.U. de Charleroi

Laboratoire d'Anatomie Pathologique

Mise en application : 09/11/2021 Code fichier **PRO-LOG-007**

Rédigé par : C. Flahaut

Page 26 sur 26

Vérifié par : N. Nagy

Approuvé par : N. Nagy

VERSION : 008

## COLLECTE DES ECHANTILLONS PRIMAIRES

09/11/2021	007	<b>4.3.3.2.2 Ajout d'une remarque :</b> En dehors des heures d'ouverture des différents magasins sur site, les services n'ayant pas de formol à leur disposition peuvent s'en procurer au bloc opératoire et dans les salles d'endoscopie.
------------	-----	--